



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 18/03/2024  
Reçu en préfecture le 18/03/2024  
Publié le  
ID : 034-253401822-20240313-20240302-DE

Séance du 13 mars 2024

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage convocation : 07 mars 2024

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	23
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	4		

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le mercredi 13 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2024-03-02

Objet de la délibération :

**Création d'un emploi  
permanent de directeur  
technique**

**Présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques

**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, CAPUS Georges, KUSOSKY Romain

**CA Pays de l'Or :** CARLIER Michel, BONNEFOUX Brice, LIBES Pierre

**CC Rhony, Vistre, Vidourle :** LAURENT Jean-François, GRAS Philippe,

**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, MARTINEZ Pierre, THEROND Alain

**CC Terre de Camargue :** PENIN Olivier, FOUREL Arnaud

**Commune de Lunel-Viel :** BILLET Eric

**Avaient donné procuration :** ANTOINE Pierre à SENET Laurent, MATHERON Françoise à FENOY Fabrice, FELINE Thierry à PENIN Olivier, ROUSSEAU Antoine à LAURENT Jean-François.

**Secrétaire de séance :** SENET Laurent

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Direction technique liée à la gestion des biodéchets : structuration de la filière de traitement par la recherche de sites, le dimensionnement, la mise en œuvre opérationnelle et le suivi d'exploitation des installations de traitement des biodéchets ;
- Prospective, mise en œuvre et suivi des contractualisations associées au traitement des déchets, y compris les contrats avec les filières à responsabilité élargie du producteur ;
- Management de l'équipe technique rattachée ;

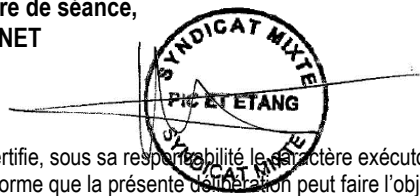
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. Le poste de directeur technique sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux et bénéficiera du RIFSEP correspondant.

**Entendu l'exposé du Rapporteur, le Comité syndical décide à l'unanimité de :**

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, un emploi de directeur technique, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à temps complet ;
- De prévoir au budget 2024, chapitre 012, les crédits correspondants.

Fait à Lunel-Viel le 13 mars 2024,

Le Secrétaire de séance,  
Laurent SENET



Le Président,  
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2024-03-02\_Creation poste dirtech